

Analyse du projet par l'EERV

Par le Conseil synodal de l'EERV

CER Médias Réformés Sàrl

Rapport du Conseil synodal : analyse du
projet par l'EERV

Table des matières

I.	Contexte	3
1.	Objectifs du rapport	3
2.	Méthode de travail.....	3
3.	Motion du Synode	4
II.	Le journal Réformés	4
1.	La forme actuelle du journal Réformés.....	4
2.	Le financement du journal Réformés.....	5
III.	La mission communication et dialogue de l'EERV.....	5
IV.	Le projet de la CER.....	6
1.	Description du projet	6
2.	Les différences pour l'EERV	7
V.	Les compléments à apporter par l'EERV au projet de la CER	7
1.	S'adresser à toutes et tous.....	8
2.	Le développement d'une offre numérique.....	8
3.	Un concept de communication paroissiale	8
4.	La mise en œuvre	9
5.	Tableaux récapitulatifs	10
	Variante 1 : 6 éditions, dont 2 à tous les ménages protestants VD.....	10
	Variante 2 : 6 éditions, + 2 à tous les ménages protestant VD	10
6.	Conclusion	11
7.	Décisions.....	11

I. Contexte

1. Objectifs du rapport

Le rapport adressé au Synode vaudois sert un double objectif :

- 1) Donner suite aux décisions de l'assemblée générale de la CER du 9 septembre 2024 qui a voté l'intégration d'une nouvelle mission au sein de l'Office protestant des médias (ci-après : OPM) avec l'édition d'un journal au niveau romand, à la condition que les Eglises des cantons de Genève, Berne-Jura, Neuchâtel et Vaud décident de la dissolution de la CER Média Réformés Sàrl. Une telle décision est de la compétence des Synodes - notamment le Synode de l'EERV - qui avaient approuvés le projet de constitution de cette société à responsabilité limitée (Sàrl).
- 2) Donner suite à la motion « Réformés » déposée au Synode de l'EERV. Lors de la session de novembre 2024, il avait été décidé de faire étudier la motion par une commission nommée par le bureau. En décembre 2024, le Synode a finalement décidé de renvoyer dite motion directement au Conseil synodal, à sa charge de lui présenter un projet de décision ou de résolution.

La décision de l'assemblée générale de la CER propose une reprise du journal Réformés sous une forme renouvelée par l'office protestant des médias. La motion s'oppose aux contours de cette reprise ou restructuration du journal. Le Synode vaudois est ainsi appelé à se prononcer sur le principe même d'une restructuration (dissolution de la Sàrl Réformés) et quant aux contours de cette restructuration. Pour permettre de prendre ces décisions, le présent rapport :

- Présente le journal Réformés, tel que géré par la CER Média Réformés Sàrl (chap. II)
- Présente comment l'EERV remplit actuellement le domaine « communication et dialogue » de sa mission au service de toutes et tous dans le canton de Vaud (chap. III)
- Reprend le projet de restructuration du journal proposé par la CER (chap. IV)
- Propose des compléments au niveau vaudois au projet de la CER (chap. V)

2. Méthode de travail

Le Conseil synodal a travaillé dans l'esprit de la pierre angulaire 1/8 votée par le Synode en avril 2024, soit recourir à l'établissement d'un groupe de travail mixte (Conseil synodal / Synode) pour préparer les réformes importantes que le Conseil synodal entend soumettre au Synode. Il a ainsi aussi suivi la suggestion du Bureau du Synode qui avait, à cet effet, communiqué les noms des membres du Synode qui s'étaient déclarés intéressés à la Commission qui aurait traité de la motion selon première décision synodale de novembre 2024. Les personnes suivantes ont accepté de participer à ces travaux :

- Christine Amendola, pasteure, Région 3
- Olivier Delacrétaz, laïc, Région 8
- Guillaume de Rham, laïc, Région 9
- David Freymond, pasteur, Région 9 (en remplacement du porteur de la motion, Didier Nkeberaza qui, sollicité par le CS, n'a pas souhaité participer au groupe de travail mixte afin de pouvoir siéger dans la Commission d'examen)
- Anne Abruzzi, Conseillère synodale répondante de la CER
- Philippe Leuba, Conseiller synodal répondant de l'Office information et communication.

Le Groupe de travail mixte s'est rencontré à trois reprises les 4 février, 27 février et 24 mars 2025. Le Conseil synodal le remercie chaleureusement pour ses travaux favorisant une compréhension

commune des enjeux entre le Synode et le Conseil synodal et permettant l'élaboration du présent rapport, dont le contenu est largement partagé.

3. Motion du Synode

La motion remise au Bureau du Synode le 8 octobre 2024 invite le Conseil synodal à :

- « • *[Refuser la décision de l'AGCER de septembre 2024 concernant la restructuration de Réformés]*;*
- *Présenter au Synode d'autres variantes de restructuration de Réformés, qui garantissent les objectifs suivants de sa charte rédactionnelle, telle que ratifiée en 2017 par les Églises réformées de Genève (EPG), du canton de Vaud (EERV), de Neuchâtel (EREN) et de Berne-Jura-Soleure (USBJ) :*
 - o Faire rayonner le protestantisme et en augmenter la visibilité en contribuant à la mission de l'Eglise;*
 - o Offrir un regard protestant sur le monde contemporain, incluant en particulier les dimensions religieuses et spirituelles ;*
 - o S'adresser au lectorat protestant romand ainsi qu'à toute personne intéressée, engagée ou non ;*
 - o Faire connaître la diversité et la pluralité des regards dans un esprit œcuménique ;*
 - o Informer sur la vie de chaque Eglise particulière, ainsi que sur les activités spirituelles, sociales et culturelles inhérentes aux régions ;*
 - o Générer une baisse de 10% de la subvention accordée par l'EERV (par rapport au montant indiqué dans la Convention de subventionnement entre l'EERV et l'Etat de Vaud 2025-2029, soit CHF 85'000.- d'économies à réaliser). »*

Et, en fin de l'exposé des motifs, elle ajoute « *Le Synode demande au Conseil synodal qu'il [Refuse la décision de l'AGCER de septembre 2024 et]*; lui présente une ou plusieurs variantes de restructuration de Réformés, qui respecte(nt) au mieux sa Charte rédactionnelle, prête(nt) la meilleure attention au lien privilégié que le journal entretient avec tous les protestants vaudois (et si possible romands), et préserve(nt) au maximum les emplois de la presse réformée. ».*

*Nota bene : la partie de la motion signalée entre [....] a été déclarée irrecevable par le Bureau du Synode ».

Le groupe de travail mixte a dans un premier temps dit l'importance de conserver un journal papier diffusant la pensée protestante et nous assurant une visibilité. Il s'est ensuite, comme demandé par la motion, penché sur les contours de la restructuration proposée par la CER pour aménager des compléments en fonction de ce qui doit être attendu en 2025 de la part de l'EERV dans sa mission communication et dialogue.

II. Le journal Réformés

1. La forme actuelle du journal Réformés

- 10 éditions par année
- Financement par les Eglises réformées de Vaud (CHF 807'520), Neuchâtel (CHF 245'194), Genève (CHF 176'036), Berne – Jura (CHF 251'935) pour un total de CHF 1'480'685¹
- Tirages par Eglise :
 - EERV, avec en sus 11 cahiers régionaux dont le contenu est fourni par l'EERV, 112'550 exemplaires imprimés (12 tonnes de papier)

¹ Chiffres tirés des comptes 2023 de la CER Médias Réformés Sàrl

- Berne – Jura, avec en sus 1 cahier cantonal, 15'938 ex. imprimés
 - EREN, avec en sus 1 cahier cantonal, 14'940 ex. imprimés
 - EPG, avec en sus 1 cahier cantonal et sur abonnement payant, 2'520 ex. imprimés
- L'EERV, via l'OIC gère les abonnements de l'édition vaudoise (abonnements, désabonnements, refus, changements d'adresse, erreurs d'attribution, décès, ...), ce qui représente en moyenne pour chaque édition :
 - 300 ex. du journal en retour via les services de La Poste
 - 100 à 150 courriels via l'adresse électronique aboVD@reformes.ch.
 - 3 heures de travail de l'OIC par édition en sus du travail effectué par les paroisses en termes de maintenance du programme AIDER.
 - Dans le canton de Vaud : deux appels aux dons par année via un encart dans le journal :
 - en juin en faveur du journal - CHF 122'000 en 2023 - qui sont répartis par région selon la provenance des versements et qui viennent ensuite en déduction de chacune de leur contribution annuelle pour Réformés (déterminée selon le volume de personnes qui reçoit le journal).
 - en novembre en faveur des paroisses - CHF 132'000 en 2023 - qui viennent en déduction de la contribution des paroisses.

2. Le financement du journal Réformés

Au niveau vaudois, le financement du journal relève de la mission de communication de l'EERV, mission prévue par la convention de subventionnement. CER Média Réformés Sàrl fait partie des entités juridiques tierces figurant dans le tableau de l'annexe 1 de la convention avec ce libellé : « Conférence des Eglises Romandes, Journal Réformés / Communication et dialogue / 850'000 2,6% ». Cela signifie que le canton est informé que 2,6% de la subvention dévolue à la communication et au dialogue sont réattribués à la CER Média Réformés Sàrl.

Cela dit, l'EERV reste libre de supprimer ou de réaffecter tout ou partie de ce financement, l'alinéa 4 de la convention de subventionnement précisant : « *L'EERV peut librement décider de supprimer le financement à une entité juridique tierce, y compris celles qui figurent dans l'annexe 1 ou pour lesquelles l'EERV a reçu l'accord du Département.* »

L'engagement de l'EERV est d'utiliser le 13,5 % de la subvention à la mission communication et dialogue. L'article 4.2 al. 2 de la convention précise : « *Le montant est réparti entre les différentes missions selon une clé définie à l'annexe 1. Les pourcentages indiqués reposent sur l'analyse faite par l'EERV des charges inhérentes à chaque mission. Afin de tenir compte de la difficulté de cette analyse et de l'évolution des missions au fil du temps, l'EERV est autorisée à utiliser chaque année 10% du montant affecté à chaque mission pour en financer une autre. Il en informe le Département dans le cadre du rapport établi conformément à l'article 7 alinéa 2 de la présente convention.* »

Le financement de Réformés représentant 2,6% de la mission communication et dialogue, les décisions le concernant n'ont pas de répercussion sur les engagements pris par l'EERV dans la convention de subventionnement. Il nous est donc possible de réattribuer le montant de CHF 850'000.- actuellement destiné au journal Réformés à d'autres entités, contrairement à ce qu'affirme l'exposé des motifs des motionnaires.

III. La mission communication et dialogue de l'EERV

Comme exposé ci-dessus, le domaine communication et dialogue représente 13,5 % de la subvention de CHF 33'209'480 en 2025, soit CHF 4'483'279,80. En effet, l'Eglise répond à sa mission au service de

toutes et tous dans ce domaine non seulement par l'édition d'un journal mais par une diversité d'activités qui permettent d'assurer au mieux notre présence :

- 7% pour l'engagement de collaborateurs·rices travaillant au dialogue interreligieux, à l'œcuménisme, à la rédaction de contenus pour différents supports.
- 0,5% sont dévolus à des postes dans les missions communes puisque nous travaillons avec l'Eglise catholique à l'interreligieux et l'œcuménisme.
- 6% financent les organismes tiers suivants :
 - la CER Média Réformés Sàrl (2,6%).
 - la CER (1,7 %) qui propose avec l'OPM des émissions religieuses à la radio (Haute fréquence, Babel, cultes, la matinale, etc) et la télévision (cultes), offre les services d'une agence de presse qui rédige des articles pour les vendre ou les diffuser sur les canaux de la CER (Protestinfo). Elle est également en charge de plusieurs canaux multimédia (site Réformés.ch, podcasts, pages Facebook, instagram, chaîne youtube).
 - le Centre de Documentation Chrétienne Œcuménique (CIDOC) (0,7%)
 - Le Centre Culturel des Terreaux (0,8%)
 - Le soutien de diverses œuvres artistiques et culturelles protestantes (0,2%).

L'Office information et communication intervient comme service support en soutien de la mission communication et dialogue de l'EERV comme suit :

- la rédaction de communiqués et la relation aux médias religieux et généralistes
- l'EERV.fl@sh, journal interne large diffusé tous les 15 jours auprès de plus de 2'000 adresses et qui informe des actualités de l'EERV et partenaires.
- le site internet de l'EERV www.eerv.ch structurés pour valoriser et visibiliser les dimensions paroissiales, régionales, cantonales, institutionnelles et partenariales et notamment les agendas ; statistiques de fréquentation 2024 : 980'617 pages vues dont 67% portent sur les pages régionales et paroissiales ; 343'466 sessions; plus de 5 millions de requêtes sur le moteur de recherche Google ont proposé une page du site pour 238'000 clics sur le site
- la présence sur les principales plateformes de médias sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn, X, Threads, Bluesky et une chaîne EERV WhatsApp.
- une plateforme de podcast audio et de partage pour relais sur Spotify, YouTube, Deezer, Apple podcast, etc.
- la captation et retransmission du culte synodal de consécration et d'agrégation 2024 présentant quelques 637 vues cumulées
- la conception et réalisation de différents types de supports relayant les activités EERV (programmes de Pâques, camps jeunesse, animations enfance et familles, supports de l'Avent et fêtes de Noël, brochure Eveil à la foi, rapport de gestion, brochure de présentation institutionnelles, dépliant actes ecclésiastiques, carte de vœux et sa version animée, calendrier annuel, affiches, kakémono, ...).

IV. Le projet de la CER

1. Description du projet

L'assemblée générale de la CER a accepté d'intégrer dans l'OPM l'édition d'un journal. Cette décision est une proposition aux Eglises membres de la CER Média Réformés Sàrl de liquider cette structure pour transmettre le journal à la CER et ce aux conditions suivantes (voir aussi à ce sujet la partie du rapport rédigé par le Conseil exécutif de la CER) :

- L'édition d'un journal 6x/an, avec 8 rubriques, adressé à l'ensemble de la Suisse romande (avec le Valais et Fribourg).
- Une ligne éditoriale, propre au journal, définie par une charte journalistique, comme cela est actuellement le cas pour les journalistes employés par la CER.
- Le journal doit être autoporté au niveau de la CER, donc financé par les abonnements vendus. En effet, l'opération doit « être blanche » pour la CER. Cela permet des économies exigées par la baisse générale des revenus des Eglises et, en même temps, d'éventuels investissements indépendants par chacune des Eglises en fonction de leurs priorités et besoins. Cette absence de coûts supplémentaires est aussi essentielle pour les Eglises des cantons de Fribourg et du Valais qui ne participent actuellement pas au journal Réformés.
- Les prix des abonnements seraient les suivants, selon un scénario à 20'000 abonnements :
 - Abonnement version imprimée : CHF 36.-
 - Prix au numéro : CHF 6.50
 - Abonnement version web : CHF 20.-
 - Abonnement version imprimée + web : CHF 40.-
 - Prix par article acheté en pdf : CHF 1.-

2. Les différences pour l'EERV

Entre l'édition actuelle de Réformés (prise en charge d'un journal gratuit 10x par année à 112'550 exemplaires) et le projet de la CER (journal financé par la vente d'abonnements), l'EERV ferait l'économie de sa participation au financement de l'activité de la Sàrl (CHF 807'520 en 2023) ainsi que des autres coûts indirects en lien avec la gestion des adresses et avec les apports rédactionnels. La possibilité de faire des appels aux dons, deux fois par année, subsistera. Cela étant, la restructuration, telle que proposée par la CER, impliquerait les renoncements suivants :

- la gratuité du journal
- la distribution à tous les ménages inscrits comme protestants dans le canton
- 4 éditions par année
- Les 11 cahiers régionaux avec les agendas.

V. Les compléments à apporter par l'EERV au projet de la CER

Le groupe de travail est convaincu qu'il s'agit de saisir cette occasion de faire évoluer le journal, de le diffuser au niveau de la Romandie et de rassembler l'ensemble de nos médias dans l'Office Protestant des Médias. Cela dit, il s'agit de tenir compte des conséquences de ces changements non seulement en matière de diffusion d'un journal mais des conséquences sur notre mission d'Eglise dans le domaine communication et dialogue en général. En effet, comme relevé ci-dessus, notre responsabilité n'est pas uniquement de communiquer par le biais d'un journal, mais de communiquer et de faire rayonner notre foi de diverses manières afin de toucher le plus grand nombre.

Nous avons dès lors évalué les renoncements décrits ci-dessus pour vérifier s'ils sont acceptables pour notre Eglise ou pas et s'ils sont l'occasion de développer notre présence. En effet, abandonner permet aussi d'ouvrir à de nouvelles manières de communiquer. Ainsi, des prestations complémentaires au projet CER sont proposées ci-dessous soit pour les cas où le renoncement n'est pas envisageable, soit pour le cas où le renoncement nous ouvre à un nouveau développement. Ces compléments ne concernent que l'EERV et ne peuvent pas être mutualisés avec les autres Eglises au sein de la CER, ils doivent donc être à la charge de l'EERV seule.

1. S'adresser à toutes et tous

Il ressort des discussions du groupe de travail qu'il est adéquat d'abandonner l'actuelle large et automatique distribution du journal pour passer à un système reposant, au moins en partie, sur la demande du lecteur. La distribution actuelle représente, en effet, l'impression de 12 tonnes de papier et une grande partie des personnes qui reçoit le journal, sans même l'avoir demandé, ne le lit pas. A titre de comparaison, nous distribuons 112'550 Réformés alors que « 24 Heures » est distribué à 35'538 exemplaires². Ainsi, selon le groupe de travail, les destinataires devraient à tout le moins pouvoir exprimer leur souhait de recevoir une publication dans leur boîte aux lettres. Cela étant, l'EERV doit continuer à assurer une large présence de l'Eglise dans le paysage médiatique papier romand et ce aussi longtemps qu'une partie significative de la population recourt à ce mode d'information. Pour cela il propose les compléments suivants au niveau vaudois :

- La distribution de **deux éditions à tous les ménages (uniquement protestants comme aujourd'hui ou, selon évaluation des coûts, à l'ensemble des ménages) du canton qui auraient aussi pour objectif de promouvoir largement l'abonnement au journal**. Deux variantes ont été imaginées. L'une serait de confier à la CER la mise en place de deux éditions destinées à tous les réformés vaudois en supplément aux 6 proposées (variante 6 + 2). L'autre serait de simplement augmenter le tirage de deux éditions (par exemple à Noël et à Pâques) sur les 6 proposées pour une distribution à tous les ménages protestants vaudois (variante 4+2).
- Par ailleurs, **l'EERV devrait prendre à sa charge tout ou partie des coûts de l'abonnement**. Il faut en effet éviter que l'aspect financier soit un frein à l'accessibilité du journal.

Ces deux propositions s'inscrivent dans la « mission au service de tous » de l'EERV et, plus largement, dans sa mission fondamentale d'évangélisation.

2. Le développement d'une offre numérique

De plus, il s'agit pour nos Eglises de diversifier nos canaux d'information et de communication afin de tenir compte de *la révolution*, extrêmement rapide et profonde, qui touche le mode d'information de la population. **Tout comme l'accès « au papier », tenir compte de cette évolution relève également de notre mission au service de tous** dans la mesure où cela conditionne notre présence auprès d'un public diversifié et non seulement auprès des lecteurs-rices des journaux papiers qui sont de moins en moins nombreux. De plus, nous observons que la majeure partie de nos ressources sont mobilisées pour le papier dans le système actuel de la Sàrl. Confier à la CER l'ensemble de la mission communication romande permettra la souplesse nécessaire pour répartir ces ressources entre les différents supports : papier, web, podcast, réseaux, vidéos. Si le projet de la CER prévoit 0,5 ETP pour « des produits visant les jeunes entre 16 et 35 ans, sur les réseaux sociaux » **cet axe doit être amplifié et s'adresser à toutes et tous** :

- Une partie des économies réalisées par l'EERV doivent être réinvesties dans le **développement de la présence numérique de l'EERV**.

3. Un concept de communication paroissiale

Même si la motion n'en parle pas, un dernier élément a été abordé par le groupe de travail : la disparition des 11 cahiers régionaux et ainsi d'un important moyen de communication pour nos paroisses. Cela dit, la Sàrl avait de son côté également projeté la fin de cet « agenda ». De plus, le consensus quant à cet agenda au travers de Réformés n'existe plus. En effet, depuis la COVID en

² chiffres impressum-tirage contrôlé print

particulier, nous percevons ses limites : délais trop longs, impossibilité d'opérer des changements, manque d'identité paroissiale. Ainsi, beaucoup de paroisses communiquent par d'autres biais : annonces dans les journaux locaux, distribution d'agendas en tous ménages, newsletters par email. En résumé, l'agenda dans Réformés implique d'importantes ressources humaines, financières, organisationnelles et, en parallèle, les paroisses mettent leurs propres ressources dans une communication plus en phase avec leur actualité.

Dans cette restructuration, il s'agit donc de tenir compte des besoins de nos paroisses en la matière. Si elles bénéficient déjà des compétences des info com régionaux, ce travail doit se poursuivre avec un autre outil que l'agenda du journal Réformés. Le groupe de travail propose ainsi que :

- **Les paroisses disposent d'un concept de communication à mettre en place avec le soutien de l'OIC.**
- **Les paroisses disposent d'un budget annuel qui les soutienne dans leur communication, au travers d'un fond cantonal dédié et alimenté par une partie des économies réalisées.**

4. La mise en œuvre

Les compléments tels que définis ci-dessus peuvent être mis en œuvre une fois que la CER Média Réformés Sàrl est liquidée et où l'édition d'un journal est confiée à la CER. En effet, leur concrétisation et leur financement sont tributaires de cette liquidation qui permettra :

- une nouvelle dynamique de collaboration (1 entité avec les 6 Eglises romande et non plus 2 entités dont 1 avec seulement 4 Eglises)

- la réattribution de la partie de la subvention confiée au journal Réformés, soit CHF 850'000 dans la convention 2025-2029.

Les mesures proposées ont ainsi fait l'objet d'**estimations** dans le cas où la décision de liquider la Sàrl est prise. Ces estimations sont reprises dans les deux tableaux ci-dessous. Le groupe de travail a estimé adéquat de garder CHF 200'000 pour assurer une marge de sécurité, pour tenir compte des travaux de mise en œuvre qui vont se faire en parallèle à la Réforme Eglise 29 et nécessiteront d'importantes ressources, et enfin pour assurer une économie à l'EERV en fin de processus.

Comme exposé ci-dessus, le groupe de travail propose deux variantes de compléments. La première de 6 numéros au total dont 2 à tous les ménages protestants vaudois. La deuxième variante serait de 6 numéros + 2 numéros supplémentaires pour les vaudois donc 8 numéros au total. Le différentiel entre ces deux variantes est estimé à environ CHF 100'000, des forces journalistiques supplémentaires devant être prévues. Le groupe de travail mixte a proposé d'attribuer le différentiel au financement du développement d'une offre numérique qui s'élèverait alors à CHF 300'000 et non à CHF 200'000. Il s'agira notamment d'analyser comment deux numéros supplémentaires pour les vaudois pourraient être intégrés au calendrier des 6 numéros édités pour l'ensemble de la Suisse romande.

Finalement, les compléments mis en œuvre devront être évalués régulièrement pour pouvoir être adaptés. Ces évaluations et adaptations seront favorisées dans la mesure où nous avons une seule et même entité partenaire (la CER).

5. Tableaux récapitulatifs

Variante 1 : 6 éditions, dont 2 à tous les ménages protestants VD

Compléments proposés		Estimation des coûts à la charge de l'EERV
1. S'adresser à toutes et tous	Gestion d'une deuxième liste d'abonnements à l'attention de tous les ménages Réformés	CHF 36'155
	Impression de 2 x environ 100'000 exemplaires supplémentaires	CHF 21'000
	Distribution de 2 x environ 100'000 exemplaires supplémentaires	CHF 31'970
	Prise en charge des coûts des abonnements (sur une estimation de 10'000 abonnés dans le canton de Vaud)	CHF 36'000
2. Le développement d'une offre numérique	Financement d'une offre supplémentaire sur les réseaux sociaux	CHF 300'000
3. Un concept de communication paroissiale	Participation aux frais de communication des paroisses	CHF 200'000
4. Marge de sécurité	Travaux de mise en œuvre, réserve, économie	CHF 200'000
Total		CHF 825'125

Variante 2 : 6 éditions, + 2 à tous les ménages protestant VD

Compléments proposés		Estimation des coûts à la charge de l'EERV
1. S'adresser à toutes et tous	Production de 2 éditions supplémentaires (journalistes)	CHF 100'000
	Gestion d'une deuxième liste d'abonnements à l'attention de tous les ménages Réformés	CHF 36'155
	Impression de 2 x environ 100'000 exemplaires supplémentaires	CHF 21'000
	Distribution de 2 x environ 100'000 exemplaires supplémentaires	CHF 31'970
	Prise en charge des coûts des abonnements (sur une estimation de 10'000 abonnés dans le canton de Vaud)	CHF 36'000

2. Le développement d'une offre numérique	Financement d'une offre supplémentaire sur les réseaux sociaux	CHF 200'000
3. Un concept de communication paroissiale	Participation aux frais de communication des paroisses	CHF 200'000
4. Marge de sécurité	Travaux de mise en œuvre, réserve, économie	CHF 200'000
Total		CHF 825'125

6. Conclusion

Ce rapport redéfinit une partie de notre domaine mission communication et dialogue, telle est notre responsabilité comme Eglise : proposer un service en adéquation avec les besoins de la population.

Toute restructuration doit avoir lieu en fonction de la définition par le Synode de notre mission, de notre ecclésiologie. Entreprendre ces changements est notre responsabilité d'Eglise reconnue de droit public. Nous sommes conscients qu'ils touchent directement des personnes actuellement engagées dans des postes de travail, leurs tâches vont être changées ou peut-être disparaître. Si notre mission n'est pas d'assurer des emplois ni d'interférer dans la gestion d'entités tierces, nous attendons de nos partenaires qu'ils soient des employeurs responsables. Les changements doivent ainsi être mis en œuvre dans le respect et la bienveillance envers les personnes.

7. Décisions

Propositions de décisions communes aux Synodes des Eglises des cantons de Berne-Jura, Neuchâtel, Genève et Vaud.

1. Le Synode valide le transfert de la mission actuellement confiée à la CER Médias Réformés Sàrl au sein d'un pôle « information et communication » créé à cet effet dans l'Office protestant des Médias de la Conférence des Eglises romandes sous réserve des décisions des trois autres Eglises membres de la CER Médias Réformés Sàrl.
2. Le Synode charge le Conseil synodal de procéder avec les autres Eglises partenaires à la dissolution de la CER Médias Réformés Sàrl.
3. Le Synode charge le Conseil synodal de l'informer de l'échéancier et des étapes du processus de transfert établis entre la CER Médias Réformés Sàrl et la Conférence des Eglises romandes.

Propositions de décisions propres au Synode de l'EERV

4. Le Synode accepte, qu'en sus des prestations fournies par la Conférence des Eglises romandes et financées par les abonnements, l'EERV :
 - finance tout ou partie du prix des abonnements souscrits sur le territoire vaudois au journal qu'éditera la CER
 - offre à tous les ménages (inscrits comme protestants dans le canton de Vaud) deux éditions du journal édité par la Conférence des Eglises romandes
- 4bis. Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport quant à la mise en œuvre des points susmentionnés.

5. Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport quant au renforcement de l'offre numérique de l'EERV.
6. Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport proposant un ou plusieurs concepts de communication aux paroisses avec une participation financière de l'EERV.
7. Le Synode dit que le présent rapport répond à la motion concernant le journal Réformés déposée au synode ordinaire de novembre 2024.